

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice :** 39

**PRESENTS ( 26 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD

**POUVOIRS ( 12 ) :**

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN  
P. MIS donne pouvoir à mme LAVRARD  
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND  
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT  
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK  
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI  
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU  
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER  
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY  
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

**EXCUSES (1) :**

L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance: Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**

**OBJET : Avenant n° 1 au marché M18-60V pour l'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, la ville de Châtellerault et son CCAS.**

*La commune de Châtellerault a notifié le contrat d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire le 6 août 2018. Un avenant est nécessaire pour modifier la date de réactualisation des prix du P2 et du P3 dans certains articles du C.C.A.P. (cahier des clauses administratives particulières) afin de la mettre en cohérence les dates de révisions des prix pour le P2 et P3.*

\*\*\*\*\*

**VU** l es article s L 2113-6 et suivants du c ode de la commande publique, relatif s aux groupements de commandes ;

**VU** l'article R 2124-2 du code de la commande publique relatif aux appels d'offres ;

**VU** l'article R 2194-7 du code de la commande publique relatif aux modifications du marché ;

**VU** la délibération n° 27 du conseil municipal du 5 avril 2018, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la Ville de Châtellerault, Grand Châtellerault (Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 au marché M18-60 V – lot 1 du contrat d'exploitation des installations de chauffage avec l'exploitant à qui le marché a été notifié, à savoir la société Dalkia, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°044

ACTE N°

page 2/2

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTIONS :  
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Publication en Mairie  
le 28 MAI 2019

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

